

« AIDE À LA LOCATION DE VÉLO »

L'AIDE

Cette aide promeut un mode de déplacement peu onéreux, rapide, bénéfique à la santé et l'environnement qui constitue un outil précieux au service de la transition écologique.

Le CCAS prend en charge 50% du coût de la location d'un vélo classique ou à assistance électrique.
La caution reste à la charge du bénéficiaire.

LES CONDITIONS

- Vivre sur la commune
- Sous condition de ressources (en fonction du revenu fiscal de référence)
- **S'engager à louer un vélo** (classique ou à assistance électrique) **auprès de la STATION** (service de location de vélos de Grand Bourg Agglomération).

LES JUSTIFICATIFS

- Pièce d'identité
- Justificatif de domicile
- Dernier avis d'imposition
- RIB

LES DEMARCHES

- Déposer ou adresser à la Mairie les pièces demandées.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Partenaire :

LA STATION

12 avenue Pierre Sépard
01000 BOURG EN BRESSE
Tél. : 04-74-45-05-30
lastation@grandbourg.fr

Pour tout renseignement

Contactez le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
Du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h.
Tél.: 04.74.24.45.56
Courriel : accueilccas@stdenislesbourg.fr